

Le calendrier du tri 2019

Zone E 1

MANSPACH
WOLFERSDORF

Les consignes de tri
et les dates de collecte
de vos produits résiduels
et recyclables



Trier aujourd'hui pour
mieux vivre demain



Communauté de communes SUD ALSACE
LARGUE

Siège : 7, rue de Bâle – 68210 DANNEMARIE

Service Produits Résiduels Ménagers

Centre Technique Zone d'activité des Tuilliers,
Rue Gilardoni, 68210 RETZWILLER

Tél : 03 89 88 38 39

Courriel : om@sudalsace-largue.fr

Lundi et mercredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Mardi : 8h30 - 12h00 et 15h00 - 17h00

Jeudi : Le matin uniquement sur rendez-vous et 13h30 - 17h00

Vendredi : 8h30 - 12h00

www.sudalsace-largue.fr

Un service de SUD ALSACE LARGUE avec

CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Eco-systèmes

ECO TLC
L'éco-organisme du textile • du linge • de la chaussure





Corepile

SCHROLL

suez

écomobilier

LES COLLECTES EN PORTE A PORTE

<p>Le papier et le carton</p> 	<p>Tous les papiers (journaux magazines, publicités, enveloppes avec ou sans fenêtres, catalogues, courriers et livres et cahiers avec ou sans spirales) et le carton d'emballage (boîte de gâteaux, de céréales, de lessive...).</p>	<p>A présenter dans le bac vert.</p> 	<p>Collecté le vendredi (sauf jours fériés)</p> <p>A sortir le jeudi soir.</p> <p>► Repère calendrier : Sac jaune / Bac Vert</p> <p>Si vous avez des cartons hors gabarit, ils peuvent être posés pliés, à côté du bac, merci de prévenir au préalable SUD ALSACE LARGUE.</p>
<p>Les flaconnages plastiques, les briques alimentaires, les emballages alimentaires en acier et en alu.</p> 	<p>Les bouteilles en plastique d'eau, de gel douche, de produits d'entretien, les briques de lait, de jus de fruits, les canettes, les boîtes de conserve, les barquettes en alu.</p>	<p>A présenter dans le sac transparent à lien jaune fourni par la Communauté de Communes.</p> 	<p>Collecté le vendredi (sauf jours fériés).</p> <p>A sortir le jeudi soir.</p> <p>► Repère calendrier : Sac jaune / Bac Vert</p> <p>Tous les contenants doivent être correctement vidés.</p>
<p>Les produits résiduels ultimes (ordures ménagères)</p> 	<p>Tous les déchets autres déchets provenant de la maison : barquettes en plastiques, pots de yaourts, mouchoirs en papier, couches culottes, et les biodéchets restes de viande ou poisson, et épluchures de légumes (privilégier le compostage à domicile si possible).</p>	<p>A présenter dans le bac à puce (bac noir et orange).</p> 	<p>Collecté le mardi (sauf jours fériés).</p> <p>A sortir le lundi soir</p> <p>► Repère calendrier : Bac à Puce</p> <p>Si vous avez des sacs en plus, merci de prévenir au préalable SUD ALSACE LARGUE.</p>






▲ Une fois par an, collecte des encombrants en porte à porte (voir dates dans le calendrier et cadre correspondant à votre commune). **La collecte est limitée à 1m3 par foyer.** Les encombrants devront être présentés **de manière appropriée (rangée, organisée...)** afin que les équipages puissent collecter facilement. **UNIQUEMENT LES ENCOMBRANTS** (bois, ferraille, encombrants divers...). **Collecte réservée aux particuliers.**

LES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTES RESERVEES AUX PARTICULIERS !

<p style="text-align: center;">Les ENCOMBRANTS – TRI MOBILE</p>  	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le bois (palettes, tables, meubles démontés). ▶ Les objets métalliques (vélo, tuyau, sommier, casseroles...). ▶ Les encombrants divers (fauteuils, canapés, jouets, baignoires, poussettes...) <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold;"> INTERDIT AUX PROFESSIONNELS </div>	<p>Merci d'apporter vos encombrants préalablement triés (bois/ferraille/encombrants divers) pour faciliter le déchargement.</p> <p style="text-align: center;">Les sacs poubelles sont interdits ! Ne pas utiliser les sacs de tri !</p> <p>La collectivité se réserve le droit de refuser les usagers qui apporteront des produits résiduels non-conformes à cette collecte. Les produits toxiques, D3E, gravats, ainsi que tous les produits résiduels relevant de la collecte en porte à porte sont refusés.</p> <p>Les quantités sont limitées à 1 m3 par foyer et par passage.</p> <p style="text-align: center;">Pensez également aux associations (Emmaüs, Espoir...) !</p>	<p style="text-align: center;">Collectés sur le site SITA de RETZWILLER.</p> <p style="text-align: center;"><u>Les samedis :</u></p> <p style="text-align: center;"> 26 Janvier 23 Février 16 Mars 30 Mars 13 Avril 27 Avril 11 Mai 25 Mai 15 Juin 29 Juin 13 Juillet 27 Juillet 10 Août 24 Août 28 Septembre 26 Octobre 23 Novembre 14 Décembre </p> <p style="text-align: center;">De 8H à 14H</p> <p>▶ Repère calendrier : TRI MOBILE</p>
<p style="text-align: center;">Les produits TOXIQUES</p> 	<p>Restes de peinture, solvants, insecticides, désherbants, tubes néons, aérosols, ampoules ...</p> <p>▶ Les médicaments doivent être rapportés à la pharmacie.</p> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold;"> INTERDIT AUX PROFESSIONNELS </div>	<p style="text-align: center;">Au Centre Technique Zone des Tuilliers à RETZWILLER</p> <p style="text-align: center;">Ne pas déposer de toxiques à la collecte des encombrants (Tri-Mobile et porte à porte)</p>	<p style="text-align: center;"> 9 mars 8 Juin 14 Septembre 30 Novembre </p> <p style="text-align: center;">De 8H30 à 11H30</p> <p>▶ Repère calendrier : TOXIQUES</p>
<p style="text-align: center;">Les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques</p> 	<p style="text-align: center;">Tous les appareils électriques ou électroniques : jouets électroniques, aspirateurs, téléphones, sèche-cheveux, lave-linge, frigos, télévisions, les câbles électriques ...</p> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold;"> INTERDIT AUX PROFESSIONNELS </div>	<p style="text-align: center;">Site SITA de RETZWILLER</p> <p style="text-align: center;">Ne pas déposer de D3E à la collecte des encombrants (Tri-Mobile et porte à porte)</p> <p style="text-align: center;"><i>Eco-taxe : Pensez à rapporter vos anciens appareils aux distributeurs lorsque vous en achetez un nouveau !</i></p>	<p style="text-align: center;"> 2 mars 1er Juin 7 Septembre 7 Décembre </p> <p style="text-align: center;">De 8H à 12H</p> <p style="text-align: center;">Repère calendrier : ▶ DEEE</p>

<p>Les pneus de véhicules de tourisme</p> 	<p>Les pneus de véhicules de tourisme.</p> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold;"> INTERDIT AUX PROFESSIONNELS </div>	<p>Pneus propres, secs, non coupés et déjantés. Au Centre Technique Zone des Tuilliers à RETZWILLER Ne pas déposer de pneus à la collecte des encombrants (Tri-Mobile et porte à porte)</p>	<p>14 Juin De 8h30 à 11h30 ► Repère calendrier : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; font-weight: bold;">PNEUS</div></p>
<p>Le VERRE</p> 	<p>► Les pots, bocaux et bouteilles en verre.</p> <p><i>La vaisselle (verres et assiettes), les pots de fleurs, et les ampoules sont interdits dans ces conteneurs !</i></p> 	<p>Des conteneurs sont disponibles dans l'ensemble des communes.</p> <p>Pour connaître les emplacements, rendez-vous sur le site internet de la Porte d'Alsace : www.sudalsace-largue.fr ou renseignez-vous auprès de votre Mairie ou de la Communauté de Communes.</p>	<p>Il est interdit de déposer du verre ou tout autre produit résiduel à côté du conteneur !</p> <p><i>Si le conteneur de votre commune est plein, vous pouvez vous rendre sur une autre commune ou attendre que le conteneur de votre périmètre soit vidé.</i></p> <p>Le dépôt de verre ou de tout autre produit résiduel non-conforme à la réglementation en vigueur est verbalisable.</p>
<p>Les Textiles</p> 	<p>► Tous les vêtements, les chaussures (<i>liées par paire</i>) et les linges de maison.</p> 	<p>Des conteneurs sont disponibles dans les communes de SUD ALSACE LARGUE. Pour connaître les emplacements, rendez-vous sur le site internet de SUD ALSACE LARGUE : www.sudalsace-largue.fr ou renseignez-vous auprès de votre Mairie, de la Communauté de Communes et sur le site www.lafibredutri.fr/carto</p> <p>Les textiles & linges de maison peuvent être redistribués par des associations caritatives ou recyclés.</p>	<p>Ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons.</p> <p>Donner des vêtements propres et secs.</p> <p>Les vêtements de type K-way ou cirés en mauvais état ne peuvent pas être recyclés.</p> <p>Tous les TLC usagés (Textiles, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abimés.</p>
<p>L'Huile de vidange</p> 	<p>► Uniquement l'huile de vidange de votre véhicule de tourisme.</p> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold;"> INTERDIT AUX PROFESSIONNELS </div>	<p>Des conteneurs sont à votre disposition dans certaines communes. Retrouvez les emplacements sur le site de la communauté de communes ou en appelant le service produits résiduels</p>	<p>Ne pas mélanger cette huile avec d'autres produits (chlore, eau...). Merci de ramener le bidon vide à votre domicile (à recycler dans le sac jaune).</p>

<p>Les Végétaux</p>  	<p>► Petits branchages, petites souches d'arbres sans cailloux, feuilles, végétaux divers, petites tailles de haies...</p> <p>Si la benne est déjà pleine lors de votre arrivée, merci de vous rendre sur une autre plateforme.</p> <p><i>! Les déchets déposés à côté de la benne ou empilé au-dessus du niveau de la benne entraînent des difficultés pour la collecte !</i></p> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold;"> INTERDIT AUX PROFESSIONNELS </div>	<p>13 plateformes pour les produits résiduels verts sont disponibles sur le périmètre de SUD ALSACE LARGUE.</p> <p>Contactez votre Mairie ou la Communauté de Communes pour connaître la plateforme la plus proche de chez vous.</p> <p><i>Certaines plateformes sont clôturées et proposent des horaires d'ouvertures été/hiver : contactez votre Mairie pour connaître les horaires.</i></p> <p>Attention : si vous souhaitez évacuer une haie complète, ou pour toute grande quantité, merci de contacter la communauté de communes qui vous indiquera la marche à suivre.</p>	<p>Vous pouvez limiter les coûts du service en limitant vos apports de déchets verts : les tontes et les feuilles mortes peuvent être traitées directement chez soi</p> <p><u>Renseignements :</u> SUD ALSACE LARGUE et la Maison de la Nature peuvent vous indiquer comment effectuer des gestes simples, qui limiteront ces coûts</p> <p><i>Pour des raisons de risques d'incendie les cendres (même froides) sont formellement interdites</i></p>
<p>Les Gravats</p> 	<p>► Pierre, gravier, béton non armé, carrelage, tuile...</p>	<p>Contactez la communauté de communes qui vous délivrera un ticket vous permettant d'évacuer vos gravats selon la réglementation en vigueur. La communauté de communes prend en charge 1 m3 (1,8 tonnes) par foyer et par an.</p>	<p>Les bons gravats sont à retirer <u>au minimum 48h</u> avant l'évacuation.</p> <p>Gravats interdits à la Tri Mobile</p>
<p>Les Batteries</p> 	<p>► Batteries de voiture, moto...</p>	<p>A déposer dans votre Mairie ou au Centre technique de la Communauté de communes</p>	<p>Ne pas déposer de batteries à la collecte des encombrants (Tri-Mobile et porte à porte)</p>
<p>Les Piles</p> 	<p>► Alcalines, salines, piles boutons, lithium, plomb sans acide...</p>	<p>A déposer dans certaines grandes surfaces, Mairie ou au Centre technique de la Communauté de communes</p>	<p>Ne pas déposer de piles à la collecte des encombrants (Tri-Mobile et porte à porte)</p>

Pour toute autre question ou en cas de doute, contactez SUD ALSACE LARGUE qui vous indiquera quelle collecte utiliser ou vous donnera des contacts de prestataires.

Vous emménagez ou déménagez ? Pensez à contacter la communauté de communes afin de régulariser votre situation.

Trié, recyclé...les produits résiduels ont une seconde vie !



► Info : La composition de votre facture :

La redevance est divisée en deux parties : **une partie fixe**, identique à l'ensemble des foyers, et **une partie variable**, spécifique à chaque foyer, en fonction du nombre de levées et du poids collecté.

Les factures sont éditées tous les 6 mois. Une première pour la période du 01 janvier au 30 juin et une seconde pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre. Tout semestre commencé est dû en intégralité.

La redevance comprend la part fixe du semestre en cours, et les pesées et levées du semestre précédent.

Les tarifs de la part fixe, de la levée et du prix au kilogramme sont consultables sur le site internet de la communauté de communes.

PERIODE DE FACTURATION	EXPLICATIONS
Du 1 ^{er} janvier au 30 juin	Facturation en milieu de semestre, part fixe concernant la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin, levées et pesées du 1 ^{er} juillet au 31 décembre de l'année précédente.
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre	Facturation en milieu de semestre, part fixe concernant la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre, levées et pesées du 1 ^{er} janvier au 30 juin de l'année en cours.

Les questions courantes concernant certains produits résiduels

► L'Huile de friture : plusieurs possibilités...

- Répandre l'huile dans le composteur, par petites quantités
- Pour les grandes quantités (Associations) : contacter la Communauté de Communes qui vous indiquera les démarches.

► Le fibrociment (éternit, amiante), les poutres de chemin de fer...

Pour ces produits résiduels spéciaux, vous devez prendre contact en direct avec des professionnels spécialisés (demander des coordonnées au service Environnement de la communauté de communes).

► Compostage individuel

La communauté de communes et la Maison de la Nature du Sundgau peuvent répondre à vos questions concernant le compostage à domicile. N'hésitez pas à nous contacter !

Pensez également à vous rendre sur le site Internet de la Maison de la Nature du Sundgau qui propose des animations et ateliers sur le compostage, le jardin au naturel, etc... www.maison-nature-sundgau.org

► Tri mobile

La tri mobile est réservée aux habitants de l'ex territoire de la Porte d'Alsace. A compter du 1^{er} janvier 2019, il sera demandé un justificatif de domicile au nom de la personne qui se présente sur le site. Pour les nouveaux habitants n'ayant pas encore reçu de facture, merci de bien vouloir vous présenter au centre technique de la communauté de communes à Retzwiller afin d'obtenir un ticket prouvant votre inscription sur la liste des usagers du service produits résiduels

CALENDRIER DES COLLECTES 1^{er} SEMESTRE 2019

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1	M	<i>Jour de l'an</i>		1	V	Sac jaune / Bac vert		1	L		
2	M			2	S	DEEE		2	M	Bac à puce	
3	J			3	D			3	M		
4	V	Sac jaune / Bac vert		4	L			4	J		
5	S			5	M	Bac à puce		5	V	Sac jaune / Bac vert	
6	D			6	M			6	S		
7	L			7	J			7	D		
8	M	Bac à puce		8	V	Sac jaune / Bac vert		8	L		
9	M			9	S	Toxiques		9	M	Bac à puce	
10	J			10	D			10	M		
11	V	Sac jaune / Bac vert		11	L			11	J		
12	S			12	M	Bac à puce		12	V	Sac jaune / Bac vert	
13	D			13	M			13	S	Tri Mobile	
14	L			14	J			14	D		
15	M	Bac à puce		15	V	Sac jaune / Bac vert		15	L		
16	M			16	S	Tri Mobile		16	M	Bac à puce	
17	J			17	D			17	M		
18	V	Sac jaune / Bac vert		18	L			18	J		
19	S			19	M	Bac à puce		19	V	<i>Vendredi Saint</i>	
20	D			20	M			20	S		
21	L			21	J			21	D		
22	M	Bac à puce		22	V	Sac jaune / Bac vert		22	L	<i>Lundi de Pâques</i>	
23	M			23	S	Tri Mobile		23	M	Bac à puce	
24	J			24	D			24	M		
25	V	Sac jaune / Bac vert		25	L			25	J		
26	S	Tri Mobile		26	M	Bac à puce		26	V	Sac jaune / Bac vert	
27	D			27	M			27	S	Tri Mobile	
28	L			28	J			28	D		
29	M	Bac à puce		29	V	Sac jaune / Bac vert		29	L		
30	M			30	S	Tri Mobile		30	M	<i>Jeudi de l'Ascension</i>	
31	J			31	D			31	V	Sac jaune / Bac vert	

TRI MOBILE : Site SITA de RETZWILLER de 8h à 14h

D3E : Site SITA de RETZWILLER de 8h à 12h

TOXIQUES : Centre Technique Zone d'activité des
Tuilliers à RETZWILLER de 8h30 à 11h30

CALENDRIER DES COLLECTES 2^{ème} SEMESTRE 2019

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre				
1	L		1	J		1	D		1	V	<i>La Toussaint</i>	1	D	
2	M	Bac à puce	2	V	Sac jaune / Bac vert	2	L		2	M		2	S	
3	M		3	S		3	M	Bac à puce	3	J		3	D	
4	J		4	D		4	M		4	V	Sac jaune / Bac vert	4	L	
5	V	Sac jaune / Bac vert	5	L		5	J		5	S		5	M	Bac à puce
6	S		6	M	Bac à puce	6	V	Sac jaune / Bac vert	6	D		6	M	
7	D		7	M		7	S	DEEE	7	L		7	J	
8	L		8	J		8	D		8	M	Bac à puce	8	V	Sac jaune / Bac vert
9	M	Bac à puce	9	V	Sac jaune / Bac vert	9	L		9	M		9	S	
10	M		10	S	Tri Mobile	10	M	Bac à puce	10	J		10	D	
11	J		11	D		11	M		11	V	Sac jaune / Bac vert	11	L	<i>Armistice 1918</i>
12	V	Sac jaune / Bac vert	12	L		12	J		12	S		12	M	Bac à puce
13	S	Tri Mobile	13	M	Bac à puce	13	V	Sac jaune / Bac vert	13	D		13	M	
14	D	<i>Fête Nationale</i>	14	M		14	S	Toxiques	14	L		14	J	
15	L		15	J	<i>Assomption</i>	15	D		15	M	Bac à puce	15	V	Sac jaune / Bac vert
16	M	Bac à puce	16	V	Sac jaune / Bac vert	16	L		16	M		16	S	
17	M		17	S		17	M	Bac à puce	17	J		17	D	
18	J		18	D		18	M	Collecte encombrants	18	V	Sac jaune / Bac vert	18	L	
19	V	Sac jaune / Bac vert	19	L		19	J		19	S		19	M	Bac à puce
20	S		20	M	Bac à puce	20	V	Collecte enc. Sac / Bac vert	20	D		20	M	
21	D		21	M		21	S		21	L		21	J	
22	L		22	J		22	D		22	M	Bac à puce	22	V	Sac jaune / Bac vert
23	M	Bac à puce	23	V	Sac jaune / Bac vert	23	L		23	M		23	S	Tri Mobile
24	M		24	S	Tri Mobile	24	M	Bac à puce	24	J		24	D	
25	J		25	D		25	M		25	V	Sac jaune / Bac vert	25	L	<i>Noël</i>
26	V	Sac jaune / Bac vert	26	L		26	J		26	S	Tri Mobile	26	M	Bac à puce
27	S	Tri Mobile	27	M	Bac à puce	27	V	Sac jaune / Bac vert	27	D		27	M	
28	D		28	M		28	S	Tri Mobile	28	L		28	J	
29	L		29	J		29	D		29	M	Bac à puce	29	V	Sac jaune / Bac vert
30	M	Bac à puce	30	V	Sac jaune / Bac vert	30	L		30	M		30	S	Toxiques
31	M		31	S					31	J			M	Bac à puce

▲ Collecte des Encombrants Porte à Porte : 1 m3 par foyer.

Mercredi 18 septembre : WOLFERSDORF

Vendredi 20 septembre : MANSPACH